

4248.

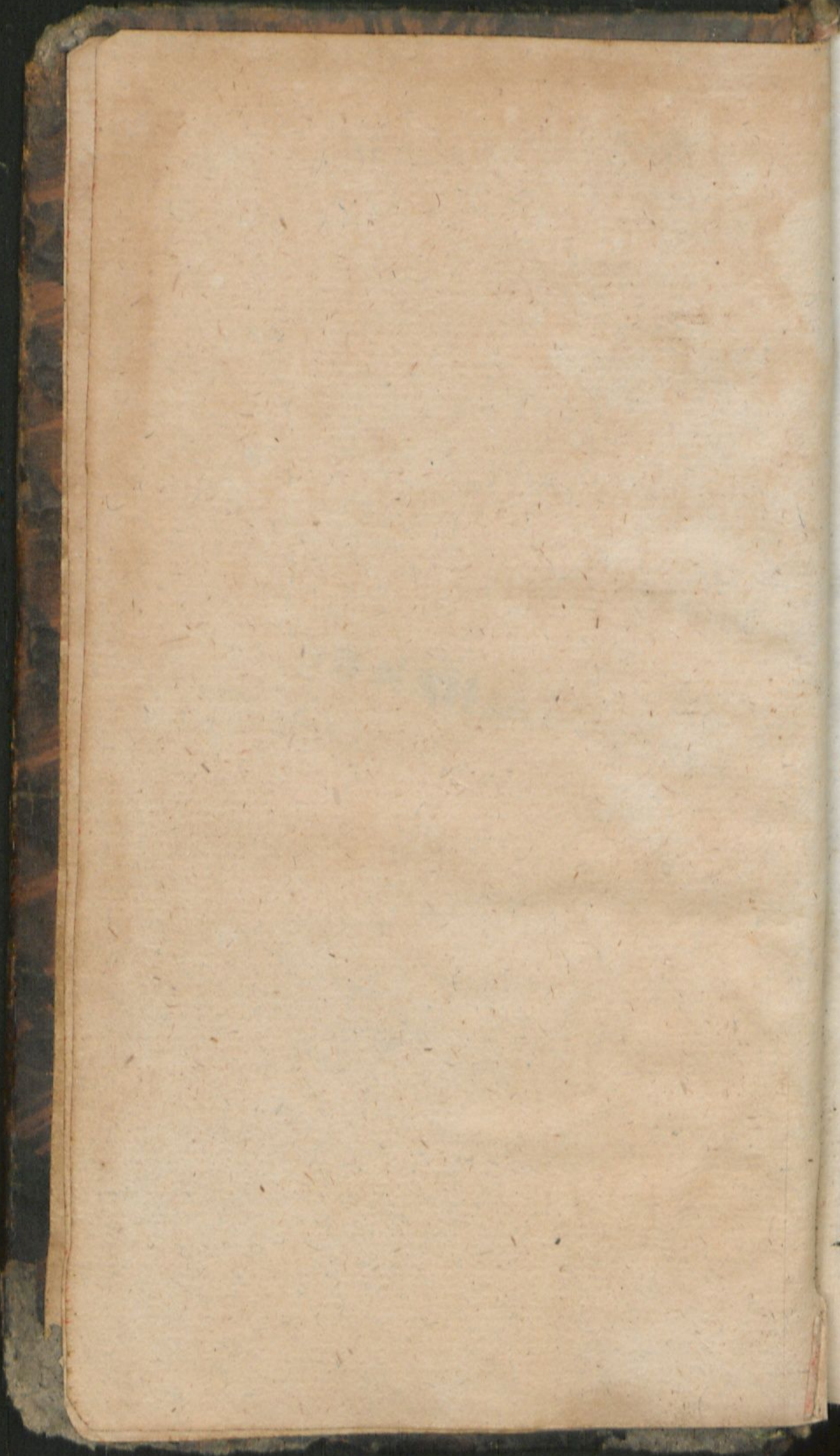
0011

Sammulbuch

- (1) Histoire Secrette de la Duchesse de Portsmout
(2) le vray interet des Princes Chrétiens
(3) Consultation de l'Oracle
(4) Nouvelles prédictions
(5) avis salutaire sur la puissance des Rois.

Leltzka u

1512



H

P

O

CH



AVIS SALUTAIRE ⁵
SUR LA
PUISSANCE
DES ROIS,
ET SUR LA
LIBERTÉ
DES PEUPLES.



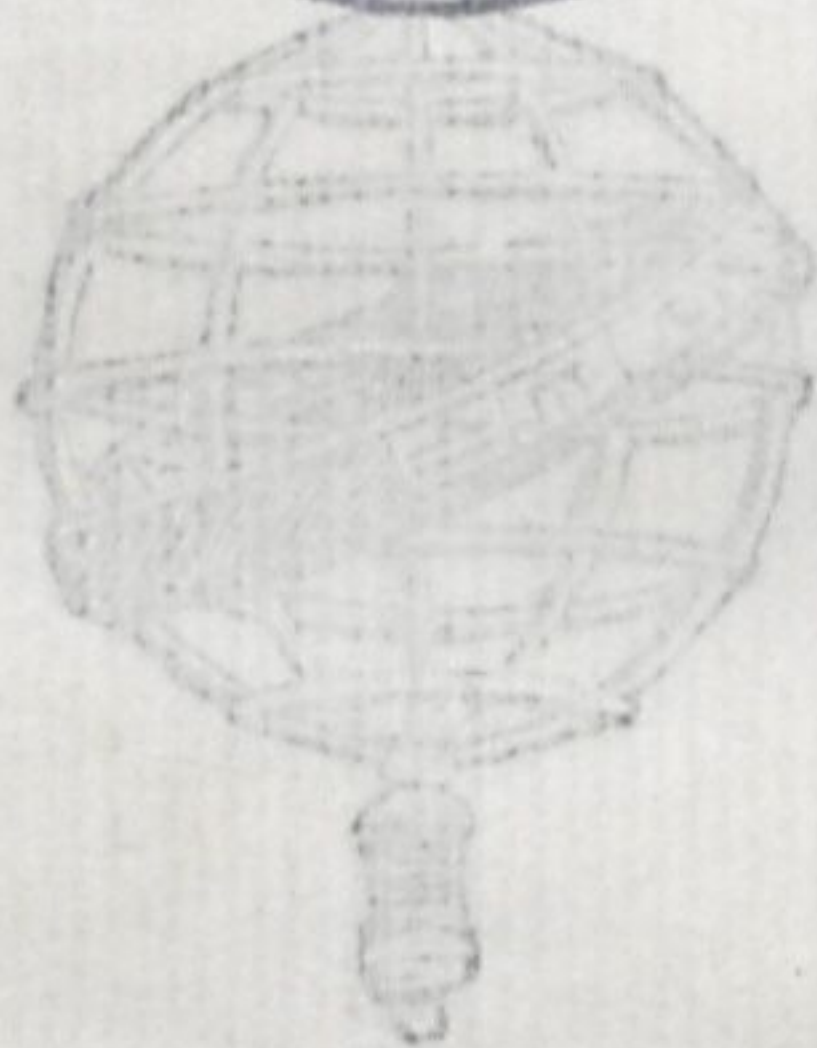
A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU.

M. D C. L X X V I I I.

AVIS SALUTAIRE
SUR LA
RUSSANCE

DES ROIS

LE
LIVRE
DE
L'ES.



A COLOGNE,
Chez THIERRE MARTEAU.

M D C L X X V I I I



AVIS SALUTAIRE
 SUR LA
 PUISSANCE
 DES ROIS,
 ET SUR LA
 LIBERTÉ
 DES PEUPLES.

*Reveillés-vous gens, qui tant dor-
 més, & ne dormés pas si fort,
 qu'il ne vous souviennne de la mort,
 Eveille toi, toi qui dors, & te re-
 veille d'entre les morts, & Christ
 t'éclairera.*



C'EST à vous, Chrê-
 tiens Reformés, que
 je m'adresse. C'est
 à vous generale-
 ment, soit que vous foiés de
 A 2 Paul,

Paul, d'Apollon, ou de Cephas, à vous, qui mangés de tout, à vous qui ne mangés, que des herbes, à vous tous, forts, ou foibles en la foi. Vous vous glorifiés que l'Eternel vous a tirés d'Egipte à main forte, & bras étendu, mais ne reste-t-il pas encore en vous quelque ombre des tenebres de cette terre maudite? Vous vous vantés d'être fortis de l'esclavage de Babilon, mais n'avez-vous pas encore sur vous quelques tâches de sa corruption, & de ses abominations? Heureux! & mille fois heureux! s'il s'en trouvoit, qui fussent entièrement purs & nets. Nous ne voions, & nous ne connoissons, qu'en partie, & le cœur de l'homme est desesperément malin. St. Pierre Judaïse, St. Paul circonceit, & Paul & Barnabas s'aigrissent.

Bien-loin donc de nous imaginer d'avoir atteint quelque perfection,

ction, nous dormons tous, les uns d'une maniere, les autres d'une autre, & ainsi nous avons tous besoin de nous reveiller, & de chercher à nous éclairer encore. Nous y avons d'autant plus d'interêt, que les enfans de ce siecle font beaucoup plus habiles, que nous, comme aiant la malignité en partage, au lieu que nous ne l'avons, que par accident, par les suggestions de Satan, de la chair, & du monde; & que particulièrement en ce temps, cette Egipte, & cette Babilon spirituelle qui semble nous regarder encore comm'un bien de son heritage aux marques, qui nous restent d'elle, fait les derniers efforts, pour nous remettre dans ses chaînes.

Comme l'Ecriture Sainte est, & doit être en éfet nôtre tout, étant uniquement la volonté de Dieu, qu'il nous a revelée, afin de nous y conformer; & que l'o-

beissance aux Rois, & Puissances superieures nous y est expressement recommandée, nous faisons profession de suivre cette doctrine; neanmoins nous sommes flotants, & le plus souvent aveugles sur cette matiere à nôtre perte & destruction. C'est l'effet de nos tenebres. C'est l'effet de la corruption de nos mœurs. Dieu permet à cause de nos pechés, que nous soions affligés, & que nous perissions souvent par une obeissance fautive & étourdie sous pretexte de le servir. C'est là assurement un des plus grands caracteres de son indignation, & de ses justes jugemens. Ce qui nous doit encore faire fremir à de semblables châtimens, c'est que nos ennemis, qui foulent aux piés tous les ordres de Dieu là-dessus, lors qu'il est question de faire valoir leurs interêts, ont bien le front de se servir de ces mêmes armes.

con-

7
contre nous , pour nous faire
mieux tomber dans les pieges,
qu'ils nous tendent ; & nous
donnons dans leur sens avec joie,
bien que ce ne soit, qu'une espe-
ce d'abandon de nous-mêmes,
procedant d'un zele indiscret, &
tout - à - fait contraire à la saine
obeissance, que nous devons aux
commandemens de Dieu.

Il n'est point de maxime dans
le monde si veritable, que celle,
qui nous apprend, que *in medio*
consistit virtus. Cette regle est
infaillible en tout & par tout. Il
n'en est point de plus commune,
& il est peu d'enfans à qui les pe-
res & meres n'apprenent dans
leurs plus tendres années, que
toutes les extrémités sont vicieu-
ses & nuisibles. Cependant la
Roiauté est tellement regardée
dans le monde, qu'il est avis à la
plûpart même des plus habiles &
des plus sages, que c'est ici la
seule exception à nôtre regle, &

où il n'y a que des extrémités à garder. C'est ici un torrent de corruption, & d'égaremens, causé sans doute par l'excès general, ou de flaterie, ou d'averfion pour tout ce qui s'apelle Puissance Souveraine, & sur tout Roiauté.

Le plus grand nombre d'entre nous ne s'embarassent, que de favoir, si leur Souverain, ou leur Roi porte le nom de Souverain, ou de Roi. Une telle consideration suffit à leurs consciences delicates, & mal instruites, pour leur faire dire d'abord. Il faut obeir au Roi même pour la conscience. L'Escriture l'ordonne, Dieu le commande; ainsi il faut tout souffrir sans murmurer, la perte des biens, la perte de son honneur, & la perte de sa propre vie. Quelque injustice que fasse un Roi, quand ce seroit le plus cruel tiran, qui ait jamais été, il faut se soumettre à l'ordre que Dieu a établi, il vaut mieux

mourir dans l'innocence, que de contrevénir. Si un Roi fait injustice, disent-ils, Dieu ne manquera pas de le juger lui-même un jour, & de lui redemander le sang innocent. Ils ne manquent pas d'alleguer l'exemple de Jesus-Christ & des Apôtres, qui ont souffert si injustement jusques à la mort, & qui pourtant n'ont pas laissé de recommander cette même obeïssance, a quoi ils se sont assujettis agreablement.

Voilà sans doute des raisons puissantes. Voilà des exemples, qu'on ne peut contredire, quand on se trouve dans des cas justes, & legitimes, & dans la mediocrité, dont nous venons de parler, que Jesus-Christ & ses Apôtres savoient tres-bien apprendre aux autres, & pratiquer eux-mêmes. Mais hélas! quel aveuglement, & quel coup épouvantable de la main de Dieu n'est-ce pas, quand de pauvres ames sou-

A 5 frent

frent, & souffrent ce que le De-
 mon peut inventer de plus exe-
 crable, sans se trouver dans le
 même cas; & que les gens, à qui
 il tient de se conserver, & qui
 ont le pouvoir legitime en main,
 pour se garantir de tout, courent
 à la mort, & se precipitent vo-
 lontairement! Quelle est l'ame
 si endurcie qui ne doive être cho-
 quée à la consideration d'un sem-
 blable événement, soit à regar-
 der la conduite des bourreaux,
 l'abandon des malheureux qui
 endurent, ou le juste jugement
 du Souverain du ciel & de la ter-
 re à permettre ces choses aux uns
 & aux autres.

Mais encore, qui ne fremiroit
 à penfer seulement, que cette
 sottte soumission, & obeissance a
 produit en nos jours en France
 un monstre le plus afreux, qui
 ait jamais paru. Les Partisans
 de la Bête, qui pour la conserva-
 tion ou agrandissement de son
 regne

regne écraseroient un milion de Têtes Couronnées, se sont ici tout-à-fait travestis, & ont joué un personnage tout opposé. On a vû des milliers de malheureux seduits par leurs machinations diaboliques à cet excès, que de croire qu'il falloit obeir au Roi, & s'y soumettre jusques à la conscience, & les sentimens de l'ame, sous pretexte de ce qu'il est dit, qu'il faut obeir au Roi non-seulement pour la crainte, mais pour la conscience.

Par cet ordre voilà les Souverains & les Rois maîtres absolus des biens, du corps, & de l'ame. Les voilà des Dieux en éfet sur terre, & St. Pierre est un extravagant de dire, qu'il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes. Obeir au Roi non-seulement par la crainte du châtiment, mais parce encore que nous y sommes engagés en conscience, & que Dieu le veut en toutes les choses

de son ressort, & selon la puissance, qui lui a été donnée, c'est là une méchante explication de l'Écriture. Il faut obeir en tout & par tout sans exception. Soies Juif, Turc, ou Barbare, sans Dieu, & sans Religion au monde. Le Roi le veut, obeissés, cela vous fufit, & vous voilà sûrs du Paradis, sans prejudice au Roi des Rois de lui faire rendre conte en son Jugement de ce qu'il aura ou bien, ou mal fait. Quel monstre n'est-ce pas là? Quel prodige de sens renversé? Quel abîme de tenebres? ô! Eternel, que tes jugemens sont incomprehensibles, & tes voies difficiles à demêler.

Une autre grande partie du general de nos Reformés tombe dans l'autre extrêmité toute opposée. Ce sont ceux qui sont le plus animés de chair & de sang. Ils conviennent de cette sainte doctrine, que comme il nous a
été

été donné de croire en Christ, il nous a été aussi donné de souffrir pour lui. Ils l'enseignent, & ils la prêchent: mais lors qu'ils sont pressés à en venir à la souffrance effective, ils semblent renier cette même doctrine, & je ne sçai si en faisant profession de cette sainte vérité, la parole de Dieu y étant expresse, ils ne la renient pas en effet en leur cœur sans en avoir pourtant l'intention, & voici comment.

Quand on les interroge s'il ne faut pas se conformer à la pratique, & à l'exemple de Jesus-Christ, & de ses Apôtres, comme à leur doctrine, ils répondent qu'oui. Si on leur demande si Jesus-Christ & ses Apôtres se sont jamais servis d'aucune voie de fait & de violence, ils conviennent, que non. Qu'on les presse encore si Jesus-Christ, & ses Apôtres n'ont pas souffert volontairement, & s'ils ne se

A 7 font

font pas asujettis à Cesar, quoi que l'Empereur Romain ne fut maître de la Judée que par voie de Conquête, la verité les force à demeurer d'accord de tout ceci. Par ce moien voilà un Monarque bien qu'Usurpateur, auquel Jesus-Christ, & ses Apôtres demeurent asujettis, ils souffrent sous lui injustement, sans murmure, sans contester son droit de justice, sans se servir du pouvoir d'un milion d'Ange, qu'ils auroient pû faire descendre du ciel pour leur délivrance, & pour l'établissement de la doctrine, qu'ils prêchoient. Bien-loin de se cantonner, & de se mettre en défense, ils ne songent pas seulement à troubler le moindre des ordres de justice, qu'ils ont trouvés établis dans le monde; ils s'y soumettent au contraire agréablement malgré toute la rage de leurs ennemis, aux dépens de leurs biens, de leur repos, de leur

leur liberté , & de leur vie.

Faut-il maintenant en venir à l'observation de cette éclatante doctrine Chrétienne , & de la pratique glorieuse de leurs beaux exemples , qu'ils nous ont laissés ? Voici nos gens , que l'Esprit de Dieu abandonne d'abord , & qui ne se trouvent plus animés , que de l'Esprit de la chair foible à vouloir se conserver à quelque prix que ce soit. Ils s'égarerent étrangement , & ne sçavent plus à quoi s'en tenir. Leur langage ordinaire est , que tous les Rois dans leur commencement ont été établis par les peuples mêmes , sous de certaines conditions favorables pour le gouvernement , & pour l'administration de la justice , à quoi les Rois , comme leurs peuples , sont sujets , ou qu'autrement ce sont des Conquerans violents , ou des vrais Usurpateurs d'un pouvoir absolu.

Sur

Sur ce principe ils raisonnent, & prétendent, que les Rois soient justes & équitables; & qu'autrement, sur tout s'ils tyrannisent pour les intérêts de Dieu, & de la conscience leurs sujets, il leur est permis en ce cas de résister aux Puissances, & de les contraindre, s'ils le peuvent, à les traiter en sujets, & non pas en esclaves. Tout cela n'est que tenebres, & confusion, une source de séditions perpétuelles à bouleverser toute la terre, à moins que la chose se fasse dans les cas justes & raisonnables, comme nous les éclaircirons bien-tôt.

Ces esprits chauds & charnels oubliant ainsi l'humilité Chrétienne, & l'exactitude de Jesus, & des Apôtres à ne pas troubler l'ordre humain de la justice sous quelque prétexte que ce soit, à l'égard de son intérêt particulier, portent la chose bien plus loin.

loin. Ils disent, que la nature nous donne le droit, particulièrement pour ce qui regarde la conservation de la vie, de tout pratiquer pour qu'elle ne nous soit pas ravie injustement, & ne font pas façon de permettre à des gens poursuivis, & condamnés pour des crimes, s'ils ne se sentent point coupables, de se lever contre leurs propres Juges, & de leur ravir la vie pour la conservation de la leur, quelques innocens que puissent être ces Juges de leur condamnation, qui peut souvent plutôt partir de la malignité, & des mauvaises intrigues des parties à corrompre des témoins, que de l'ignorance, ou de l'iniquité des Juges. De semblables sentimens choquent sans doute les commandemens de Dieu, qui défendent de tuër, & qui veulent qu'on soit sujet à tout ordre humain, au Roi, au Gouverneur, & aux
 au-

autres Juges subalternes, qui le
representent.

On peut même dire, qu'ils fa-
pent le plus auguste fondement
de nôtre redemption, car enfin
si un innocent étant condamné
dans les formes ordinaires, est
fondé à tuër, & renverser tous
les ordres de la justice pour con-
server sa vie innocente, s'il le
peut, il se rend coupable lui-
même de sa mort, s'il ne le fait
pas. Et si la chose étoit ainsi,
quelle consequence blâphema-
toire les ennemis de Christ ne
pourroient-ils pas tirer de sa
mort, lui qui sans doute auroit
pû se liberer de la main de ses Ju-
ges iniques, s'il l'eût voulu,
comme il le declare lui-même,
disant, que le Pere lui donneroit
des Legions d'Ange, si la cho-
se n'eût pas dû se faire ainsi. Il
y a plus, à cette seule parole, c'est
moi, tout tombe à la renverse,
& demeure immobile. Jesus se
sou-

soûmet donc, parce qu'il est homme, & qu'il lui étoit d'une nécessité indispensable de s'asujettir aux ordres de la justice, que Dieu a bien voulu établir dans le monde, & rendre inviolables aux hommes.

L'écart que l'on prend ordinairement là-dessus, qu'il y a quelque chose de misterieux, & d'incompréhensible dans la passion, que Jesus-Christ a soufferte volontairement pour nôtre redemption, & que sa conduite en cela doit être plus adorée avec un profond silence, qu'elle ne doit être imitée, ce n'est là qu'un vain égarement, c'est raisonner selon la chair, & dans les tenebres d'un sens renversé. Les Apôtres l'ont suivi pas à pas, ils ont souffert tout comme lui, en prêchant, qu'il faut rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Et quand on voudroit juger de l'exemple
des

des Apôtres, comme de celui de Jesus-Christ, & y atacher quelque caractere miraculeux à ne pas devoir être tiré à consequence, que peut-on dire de tant de Martyrs de la primitive Eglise, & des Siecles suivans, qui étant nés, & vivant sous des Monarques Idolâtres ont couru avec joie au suplice pour le nom de Christ, sans avoir jamais eu la moindre pensée à troubler l'ordre de leurs Souverains pour la conservation de leur vie.

Il est donc clair, & à moins que de vouloir s'oposer à l'Esprit de Dieu & à ses lumieres, il faut demeurer convaincu, qu'il faut être sujet aux Puissances supérieures, qui sont établies de Dieu, souffrir dans la même dependance, que Jesus-Christ, ses Apôtres, & ses Martyrs. Il n'y a point de milieu à prendre là-dessus, parce que c'est là précisément & absolument le milieu

ve-

veritable entre les deux extrémities vicieuses. Et de fait il est tout visible, qu'à s'écarter de ce juste temperament, & à suivre le sentiment que nous venons de combattre, le don de souffrir pour Christ degenerate, & se reduit à ne souffrir, que comme les criminels, & les scelerats, qui ne souffrent, que parce qu'ils y sont forcés, & que la necessité les y contraint. Eyeille toi donc, toi qui dors, & te releve d'entre les morts & Christ t'éclairera.

On a beau s'écrier, qu'on ne peut être que tres bien fondé, lors que des Souverains & des Rois portent la tyrannie à ce point, que de violer les droits les plus sacrés de la nature, & sur tout lors qu'ils ataquent la liberté de la conscience, & vont insulter Dieu jusques sur son Trône à lui ravir un bien & des droits, qu'il s'est uniquement réservés sur la terre. Qu'on sou-
fre,

fre, dit-on, des injustices ordinaires, & qui ne font pas horreur? mais lors que des Rois deviennent des Serpents brûlants, des Dragons de l'Abime, & des Demons infernaux, que dit-on en ce cas? Non pas qu'il faille avoir recours au bras de l'esprit, & non pas au bras de la chair, à celui qui est le maître du cœur des Rois, & qui les tourne la part où il veut, comme nous aprenons des Livres Sacrés, ce qui témoigne même, que des véritables sujets ne peuvent avoir d'autres armes pour leur secours contre leurs Souverains absolus, & ainsi établis de Dieu; mais dans de semblables occasions, disent nos esprits charnels & aveugles, on peut lever le masque, se soustraire, & se conserver soi-même, & pour l'ame, & pour le corps, parce qu'alors il est censé, que Dieu a changé l'ordre humain, qu'il avoit établi,

bli, le Roi n'étant plus Roi,
mais un Monstre dans la na-
ture.

Qu'on demande sur cela si
l'on peut faire mourir un tel
Roi pour le bien du Peuple &
de l'Eglise, c'est ici, que n'é-
tant pas Jesuites, on répond,
que ce feroit une execration de
salir ses mains du sang des Puif-
sances Souveraines établies de
Dieu. Chose étrange! qu'il soit
permis de se defendre des flames
devorantes d'un Serpent brû-
lant, & que pourtant ce soit un
crime de le tuer, que la nature
produise des Monstres éfroia-
bles, & que nous étant permis
de leur couper les ongles, &
rogner les dents pour ne pas en
être endommagés, ce soit pour
nous une necessité indispensable
de leur conserver la vie. C'est ici
veritablement le doigt de Dieu,
il nous faut deciller les yeux.
Nous ne sommes pas des nourris-
sons

sons de la Beste, qui nous plai-
sions à nous eniürer de sang, &
sur tout du sang des Rois, mais
nous sommes charnels, & en-
vironnés encore de bien de tene-
bres à ne pas bien comprendre les
Ecritures, & discerner la veri-
table lumiere, qui nous éclaire.

Si nous avions bien examiné la
parole de Dieu sur le premier
des Rois d'Israël, qu'il a etablis
sur son Peuple; & la conduite
de la providence à l'égard des
Rois des Payens, sur tout du
tems de nôtre Divin Sauveur,
qui ne fit pas difficulté de se
soûmettre à leur puissance, &
à leur justice, de la même façon,
que s'il fût né sous la domination
d'un Roi, qui auroit été choisi
immédiatement de la main de
Dieu sur son Peuple, & sacré
par ses Prophetes; nous ne nous
trouverions pas si fort embarrassés
en des sentimens differents:
nous ne tomberions pas dans de
si

si grandes extrêmités, particulièrement dans celles qui viennent d'être représentées, qui sont si prejudiciâbles à nôtre repos, au salut de nos corps, & peut-être de nos ames, & qui en même tems servent de rets, & de pieges à nos plus cruëls ennemis, pour nous enlacer, & nous porter par terre à nôtre confusion, & à nôtre ruïne, comme la chose n'est arrivée, que trop souvent: rets & pieges si funestes en nos jours, & qui sont encore si bien tendus, qu'on ne s'en attend pas moins, qu'une espece de miracle, qui surprendra toute la terre, & qui doit placer un de nos Souverains absolus, ou se disant tel, dans les rangs, & sur le Trône des demi-Dieux d'aujourd'hui.

Il est tems que nous en venions à demêler ce Câös, dont la confusion est si extrême, qu'à la simple vûë il effraie. Ces Rois établis de Dieu, dont nous venons

B de

de parler, quelques hideux, & afreux, qu'ils puissent être, ne perdent pas pour cela leur qualité & leur pouvoir de Rois; mais ce sont des Rois, que Dieu donne, & affermit dans les plus grandes fureurs de son indignation, s'il est permis de s'exprimer ainsi à la maniere des hommes. Ce sont autant de brasiers efroiables, que Dieu alume dans sa colere, pour consumer toutes les saletés de la terre, & y épurer son or; & qui enfin à force de consumer, se consomment eux-mêmes, & se reduisent à rien. Ainsi qui pourra se commettre à diminuer la force & le pouvoir de ces feux devorans, moins encore à les éteindre contre le gré, & la volonté expresse de Dieu, qui les autorise, & les établit. Il est constant même, que les Rois, qui sont proprement établis Rois, & Souverains absolus sur les Peuples, ne sont établis de la
main

main de Dieu , que dans cette vûe de fervir d'instrument à sa vengeance sur la terre contre les Nations qui cherchent d'autres Rois à les gouverner & les conduire , que le Roi des Rois , & le Seigneur des Seigneurs. Voici comment Dieu parle à Samuel , lors qu'il fut question de donner un Roi à Israël , qui le demanda absolument pour être gouverné comme les autres Peuples , & qui ne se contenta point d'avoir Dieu pour son seul Roi , comme il l'avoit été par le passé. Dieu leur en donne un , mais en sa colere , leur faisant connoître la servitude , & l'esclavage , où ils aloient tomber , & à quoi ils seroient assujettis , leur declarant , que lors qu'ils viendroient à le reclamer , pour en être delivrés , il ne les écoute-roit point. Dieu lui-même nous doit servir de guide ici dans tous nos pas , ouvrons bien nos

B 2 yeux

yeux, & examinons de près toutes ses paroles: nous les trouvons au premier livre de Samuël, au Chapitre 8. v. 1. & suivans.

Et avint, que Samuël étant devenu vieux, il établit ses fils, pour juger sur Israël. Ils jugeoient en Beer-scebah; mais ses fils ne suivoient pas son train. Ils se detournoient après le gain deshonnête. Ils prenoient des dons, & pervertisoient le droit. C'est pourquoi tous les Anciens d'Israël s'assemblerent, & s'en vinrent vers Samuël en Rama. Ils lui dirent, voici, tu es devenu vieux, & tes fils ne suivent pas ton train. Maintenant établi sur nous un Roi pour nous juger à la façon de toutes les Nations. Ces paroles déplurent à Samuël d'autant qu'ils avoient dit. Ordonne sur nous un Roi pour nous juger, & Samuël fit requête à l'Eternel. Et l'Eternel dit à Samuël. Obeï à la voix du Peuple en tout ce qu'ils te diront, car ils ne t'ont point

point rejezté, mais c'est moi, qu'ils ont rejezté, afin que je ne regne point sur eux, ce qu'ils ont témoigné par toutes les œuvres, qu'ils ont faites depuis le jour, que je les ai fait monter hors d'Egipte jusques à ce jourd'hui. Ils m'ont delaisié, & ont servi d'autres Dieux. C'est ainsi que te delaisiant, & te rejeztant, c'est moi proprement qu'ils delaisient, & qu'ils rejeztent. Maintenant donc obeï à leur voix, ne manque pas pourtant de leur protester, & declarer, comment le Roi, qui regnera sur eux, les traitera. Ainsi Samuël dit toutes les paroles de l'Eternel au Peuple, qui lui avoit demandé un Roi. Il leur dit donc. C'est ici le traitement que vous fera le Roi, qui regnera sur vous. Il prendra vos fils, & les ordonnera sur ses chariots, & parmi ses gens de cheval, & ils courront devant son chariot. Il les prendra aussi pour les établir Gouverneurs sur milliers, & Gouver-

neurs sur cinquantaines, pour faire son labourage, pour faire sa moisson, & pour faire ses instrumens de guerre, & les instrumens de ses chariots. Il prendra aussi vos filles, pour en faire des parfumeuses, des cuisinieres, & des boutangeres. Il prendra aussi vos champs, vos vignes, & vos lieux, où sont vos bons oliviers, & les donnera à ses serviteurs. Il dime-
 ra ce que vous aurés semé, & ce que vous aurés vendangé, & le donnera à ses Eunnuques, & à ses serviteurs. Il prendra vos serviteurs, & vos servantes, & l'élite de vos jeunes gens, & vos ânes, & les emploiera à sa besogne. Il dime-
 ra vos troupeaux, & enfin vous serés ses esclaves. En ces jours-là vous crierés à cause de vôtre Roi, que vous vous serés choisi, & l'E-
 ternel ne vous exaucera point. Or le Peuple ne voulut point suivre le conseil de Samuel, mais ils dirent, non, il y aura un Roi sur nous.
 Et

Et nous aussi serons comme toutes les Nations, & nôtre Roi nous jugera, & sortira devant nous, & conduira nos guerres. Samuël donc entendit toutes les paroles du Peuple & les redit, l'Eternel l'oïant. Et l'Eternel dit à Samuël. Obeï à leur voix, & leur établi un Roi. Les vers. 12, 17, & 19, du Ch. 12. sont encore tres importants à voir sur cette matiere.

Voilà donc les Rois, veritablement Rois, que Dieu a mis de sa propre bouche à sa place du consentement des Peuples sans restriction, modification, ni limitation de pouvoir, pour les juger & gouverner justement. Mais ce qui paroît terrible, les voilà aussi, si je l'ose dire, à la place des Demons avec le pouvoir de fouler, de ravager, de rendre esclaves ces mêmes Peuples, sans pouvoir se plaindre, & sans qu'ils doivent s'atendre d'être écoutés, & pourquoi? par-

ce qu'ils n'ont pas fait assez d'état
d'avoir Dieu seul pour leur Roi.
Quel malheur, & quelle infor-
tune n'est-ce donc pas pour
ceux, qui comme les Enfans d'Is-
raël ont demandé des Rois pour
leurs Juges, & Conducteurs ab-
solus, & qui véritablement vi-
vent sous leur domination! Mais
quelle benediction, & quel éfet
de l'amour de Dieu n'est-ce pas
au contraire pour les Nations,
les Contrées, & les Provinces,
à qui le Ciel n'a pas fait sentir ce
coup de son indignation, qui se
jugent & se gouvernent par el-
les-mêmes sans reconnoître d'au-
tre Roi & Souverain Monarque,
que celui qui regne par dessus
tous les cieux, sous l'ombre du-
quel elles se reposent. Sur ce
fondement, qui est inébranla-
ble, puis qu'il a été posé de la
main de Dieu lui-même, quel
empressement ne doit pas avoir
chaque particulier, & chaque
Etat

Etat , à bien discerner , s'il vit sous la malediction de la Roiauté , ou s'il a encore seulement Dieu pour sa protection , & sa conduite ; & s'il se trouve dans ce dernier & bienheureux état de n'avoir pas encouru l'indignation du Ciel, jusques là, à s'y conserver inviolablement , & à veiller sur toutes les demarches , que le monde , & l'enfer pourroient inventer , afin de les precipiter dans l'esclavage ?

Le Caractere de la Roiauté pure & simple , & sans limitation , est si bien descrit pour les Enfans d'Israël , que si chacune des autres nations étoit réglée de même , il ne faudroit pas balancer à conclurre , que toute la terre étoit esclave de la puissance des Rois à cause de la malediction du peché , & du peu de confiance , que l'homme prend en la providence , & en la sage conduite de Dieu. Mais com-

B. 5

me:

me Dieu ne s'est pas communiqué aux Nations de la même façon, il faut voir comment il les a tacitement réglées sur le modèle donné à Samuël le Prophete. Nous avons en general de quatre fortes de Roiauté, ou Souveraineté. Je mets au premier rang la Roiauté, qui se forme du consentement, & à la requifition même des Peuples, comme celle des Israélites. Au second rang la Roiauté par voie de Conquête. Au troisiéme rang celle qui s'établit par des usurpations infensibles des Rois établis même Rois absolus à certains égards. Et au quatriéme rang enfin la Roiauté mixte, qui est atachée en partie aux Peuples, & en partie aux Rois, qu'ils ont élus pour les gouverner.

Pour ce qui regarde la premiere espece, *volenti non fit injuria*. Dés que les Peuples ont choisi un Roi purement & simplement
sans

fans condition , pour les juger ,
 & les gouverner, le voilà par cet
 ordre à la place de Dieu , Maître
 de de la vie & des biens de ses
 sujets , fans reserve , & fans exa-
 men. Les Peuples sont esclaves.
 Les paroles de Dieu sont formel-
 les là-dessus , qu'un Roi soit ju-
 ste , ou que ce soit un Tiran à
 quelque degré de Tirannie , qu'il
 quisse parvenir , *sic volo , sic ju-
 beo , pro ratione voluntas.* Un Roi
 ne doit rendre conte qu'à Dieu
 seul. C'est au Roi à juger , & à
 commander , & aux sujets à
 obeir fans raisonner , & fans mur-
 murer pour tout ce qui peut re-
 garder les biens & la vie. Ils
 n'ont d'autre portion en partage,
 que de souffrir patiemment dans
 leurs disgraces , & avec resigna-
 tion à la volonté de Dieu. Tout
 ce qu'ils peuvent s'atendre , c'est
 que leurs sanglots , & leurs lar-
 mes , accompagnés de la priere ,
 pourront peut-être toucher de

compassion les entrailles de la
 misericorde de Dieu à changer le
 cœur de leur Roi. Je dis peut-
 etre, car enfin Dieu, qui n'est
 pas homme pour mentir, ni fils
 de l'homme pour se repentir,
 declare en son indignation. *En*
ces jours-là vous criérés, & lamen-
terés à cause de vôtre Roi, que vous
vous serés choisi, & l'Eternel ne
vous exaucera point.

Loin donc d'ici toutes pensées
 charnelles, & de l'amour pro-
 pre. Ce n'est pas aux enfans de
 Dieu qu'il appartient de se lever
 contre des Puissances, que la
 main de Dieu même a ainsi éta-
 blies. Ce n'est pas là nôtre cara-
 ctere. A Dieu ne plaise, que
 nous entreprenions à ce point-
 là, que de nous oposer au bras
 de l'Eternel, & que nous soions
 si osés, que de pretendre de lui
 arracher la foudre d'entre les
 mains, lors qu'il est prêt à la lan-
 cer, & à écraser des têtes crimi-
 nelles.

nelles. C'est - là le propre du Dragon roux, de la Bête, & la grande Cité, qui bien loin de se rendre sujette aux Puissances établies de Dieu, se dit Reine, prend domination sur les Rois de la terre, & les rend ses esclaves. Nous ne devons pas lui enviër ce prétendu bonheur, à elle, ni à ses supots. Les maximes des enfans de lumiere sont tout oposées à celles des enfans de tenebres. Nous avons secoué le joug de cette Paillarde enjürée, nous devons nous laver de toutes ses tâches de sang, aussi bien que de toutes les autres, dont elle nous avoit falis, & nous étant dépouillés de ses vieux haillons, les regarder toujours à l'avenir avec une sainte horreur. S'il est question de souffrir jusques au sang, alons y agreablement pour les interêts de nôtre conscience, sans avoir seulement la pensée de troubler l'ordre humain établi de

Dieu, car qui resiste à la Puissance, resiste à l'Ordonnance de Dieu. C'est ainsi que nous soumettant au Roi pour la vie, & gardant l'ame à Dieu, nous ferons veritablement obeissans à Dieu, & que nous rendrons à Cesar, ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu.

Ces belles paroles du Fils de Dieu, rendés à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu, nous conduisent à l'examen de la Roiauté par voie de Conquête, qui est celle du second ordre. Comme il n'y a point de difficulté, qu'un Roi établi à la requisition, & du consentement des Peuples sans nulle reserve, ni condition, ne soit un Roi absolu, & que les Peuples ne lui soient absolument assujettis, puis qu'il apert à cet égard de l'ordre exprés, & de la volonté de Dieu, *Et vous lui serés esclaves*, dit l'Eternel; ces paroles
du

du Fils de Dieu autorisent de même le pouvoir de Cefar, qui n'étoit qu'un Conquerant à l'égard de la Judée, comme à l'égard de bien d'autres Provinces, & Roïaumes. C'est ainsi que Dieu se plaît à transporter & changer les dominations, & les Puiffances pour gratifier les uns, & punir les autres, ou autrement selon le bon plaisir de sa volonté.

La Conquête des Enfans d'Israël de la terre promise, lorsqu'ils sortirent du País d'Egipte, est de cet ordre. Les Israélites n'y avoient point d'autre droit, que la volonté de Dieu, qui leur voulut donner ce país decoulant de lait & de miël, & mettre à l'interdit tous les Rois, & les Peuples, qui le possedoient auparavant, pour les punir de leurs abominations. Cette Conquête étoit sans doute juste & legitime. Dieu qui est le maître absolu du ciel, & de la terre, n'en dispo-

se-

feroit-il pas à son plaisir, & selon que sa justice le trouve à propos? Dieu ne s'est pas expliqué de même en faveur de Cesar pour la Conquête du même pais, parce qu'il ne s'est communiqué ainsi qu'à son Peuple d'Israël, qu'il s'étoit choisi par sa grace, & sa faveur particuliere. Neanmoins d'une maniere tacite, sa dispensation en est la même, & l'ordre de sa volonté le même, outre qu'il avoit fait parler ses Prophetes, qui ont predict, que le Sceptre viendroit à se departir de Juda vers le tems de la venue du Scilo, le Messie, nôtre Sauveur Jesus. Il a passé par la voie de Conquête sous la domination des Romains. L'établissement de la puissance de Cesar n'est pas moins legitime, que la Conquête de Josué, si l'on a égard à la seule dispensation de la volonté de Dieu, & aux jugemens secrets de sa providence. L'Empire,

pire, ou la Roiauté se rencontre ici d'une maniere absoluë sans condition, & sans reserve de la même façon qu'au choix des Israëlites de leur Roi.

C'est donc encore ici une espece de veritable Roiauté, qui asujettit les Peuples absolument & sans restriction, ni limitation pour les biens & pour la vie. L'Arrêt de condamnation, & du châtiment dû aux pechés d'Israël tient ici la place du consentement du Peuple, sans conter qu'ils l'avoient déjà donné pour être asujettis à un Roi absolu; la terreur effroiâble des armes d'un Conquerant la place des paroles de la colere, & de l'indignation de Dieu, que nous avons vûës dans le Prophete; & enfin la qualité d'Empire Romain les conditions de la servitude, & de la puissance de vie & de mort affectée à cette domination.

Mais sans qu'il faille tant raison-

son-

fonner, il fufit de dire, que Je-
 fus a reconnu lui-même toutes
 ces chofes par fes paroles. Après
 avoir dit, rendez à Cefar ce qui eft
 à Cefar, & à Dieu ce qui eft à
 Dieu, il dit à Pilate, tu n'au-
 rois pas une telle puiffance fur
 moi, fi elle ne t'étoit donnée
 d'enhaut. Il blâme l'action de
 Pierre toute pleine de zele, & de
 fainte hardieffe qu'elle pût être
 pour fa défenfe, & la blâme fi
 fortement, qu'il lui dit, que qui
 tuera par l'épée perira par l'épée.
 Il porte même la chofe plus loin,
 il condamne jusques au moindre
 mal, jusqu'au plus petit doma-
 ge, qu'on pût faire en refiftant à la
 Puiffance, & repare celui que
 Pierre avoit fait en coupant l'o-
 reille à Malchus, il le guerit fur
 le champ. Enfin il a tout félé
 par fon propre fang, aiant sou-
 mis fa vie toute innocente à la ju-
 ftice, & à l'autorité de cette
 Puiffance, quelque injufte, &
 vio-

violente qu'elle peut être. Il ne s'est réservé que son Esprit pour son Pere celeste, disant dans ses derniers momens. *Pere je remets mon esprit entre tes mains.* C'est là le second ordre de la Roiauté legitime & absoluë generalement reçüe par le droit des gens, & que Dieu lui-même aprouve & autorise.

Il n'en est pas de même de la Roiauté, que nous avons mise au troisiéme rang, & moins encore de la quatriéme & derniere espece. Les Princes, ou autres, qui s'en trouvent revetus, n'ont qu'un pouvoir limité du Peuple, & par consequent on ne leur est pas assujetti au delà des bornes prescrites. L'autorité & la puissance sont atachées au Peuple, & il n'en est depouillé qu'autant qu'il s'en depouille lui-même. Dieu même demanda par exprés son consentement, & ne l'assujettit que de la maniere qu'il le voulût

lût bien être , après avoir bien compris le tout. Ces Rois ne sont pas proprement & absolument Rois, & le plus souvent ne le sont point du tout, & n'en ont que le nom. C'est ce que l'on doit proprement apeler des Tyrans, lorsqu'ils s'élevent à l'autorité supreme. Examinons ces deux fortes de Roiauté l'une après l'autre, pour en avoir une idée plus claire & distincte.

J'entends par la Roiauté du troisiéme rang les Rois, qui peuvent avoir veritablement la qualité de Rois sur certains Peuples de leur domination, qui les ont choisis purement & simplement pour leurs Rois sans nulle condition, ni reserve, à l'exemple des Enfans d'Israël leur Roi Saul; ou qui autrement les ont afujettis par voye de conquête: mais qui aussi regnent sur d'autres Nations avec le même pouvoir & autorité,
bien

bien qu'à l'égard de celles-ci, ils ne soient que de simples Souverains dependans à certains égards de leurs Peuples, comme les Peuples le sont d'eux en d'autres ; & que quelquefois même ils n'aient que la simple qualité de Gouverneurs, de Generaux, ou de Comtes. Ces Rois Idolatres de leur autorité, & souffrant impatiemment, que tous ceux, qui font profession de leur obeir, & de se soumettre à leurs ordres, ne vivent pas sous une même loi, & ne soient pas également leurs esclaves, se servent de mille stratagemes diaboliques, & mille & mille fineses infernales pour endormir les Peuples, & leur mettre enfin le pied sur la gorge avec tant de sûreté, qu'il ne tienne qu'à eux de les écraser, si bon leur semble. Ils divisent les uns, ils afoiblissent les autres. Ils engraisent les méchants, ils égorgent les gens

gens

gens de bien. Ils pillent & ravagent, & enfin gagnent par la force & la violence, ce que le seul choix volontaire, le consentement des Peuples, où les seuls droits de conquête leur accordent; du moins n'avons nous point d'exemple d'autorité supreme, que Dieu ait approuvée & autorisée en d'autres cas. Tout ce qui se pratique au delà pour y parvenir, tout cela n'est qu'un pur brigandage, que Dieu permet à la verité pour le peché des hommes, mais qui ne lie pas les Peuples à une obeissance aveugle, & pour la conscience. On souffre sous de telles Puissances la perte des biens, les embrassements, la mort, & les massacres, comme on souffre les voleries, les incendies, les meurtres, & les assassins, qu'on ne peut éviter.

Un innocent, qui est environné au coin d'un bois par une troupe de voleurs, quelque bien armé

armé qu'il puisse être, se laissera
troussier & lier sans resistance, &
je ne fai s'il ne fera pas mieux,
si l'on entreprend sur sa vie, de
souffrir la mort avec resignation à
la volonté de Dieu sans defence,
que d'entreprendre autrement
de faire perir quelqu'un des
assassins, voiant que ni plus ni
moins sa perte est inévitable. Le
même peut arriver à une Com-
munauté, & à une Province tou-
te entiere. Lors que des Peuples
font affligés de cette sorte, que
leur Souverain à certains égards,
& qui doit dependre d'eux par
leurs traités à d'autres égards,
abuse du pouvoir qu'on lui a
donné, & qu'après avoir usurpé
l'autorité Souveraine, il pille,
tuë, & massacre sous pretexte
de desobeissance, de Religion,
ou sous quelque autre pretexte
que ce puisse être au delà des
traités, conditions, ou coûtumes
établies entre lui, & les
Peu-

Peuples, il est sans doute de la prudence & de la sagesse de céder à la force, & les bons Chrétiens doivent bien plutôt souffrir la mort patiemment lors qu'elle est inévitable, que de mourir avec la satisfaction charnelle de causer du moins en mourant quelque dommage à leurs Tyrans, quoi qu'il semble que cette voie seroit en quelque façon juste & legitime, n'étoit que l'humilité Chrétienne y résiste, qui veut que nous épargnions, que nous aimions, & que nous bénissions ceux qui nous haïssent & nous persecutent. Mais aussi, comme l'on ne manque pas de prendre l'ocasion par les cheveux dès qu'on en a le pouvoir, à se saisir des voleurs, & des brigands, & à leur faire sentir la punition dûë à leurs crimes, rien de plus juste & legitime à des Peuples, que d'en user de même envers leurs Tyrans. Il sont
tres

tres-bien fondés alors de dire qu'ils ne veulent plus de tels Juges, de tels Gouverneurs infideles, & corrompus: qu'ils les retranchent, ils le peuvent sans doute, même avec plus de raison, que les Enfans d'Israël, à dire à Samuël, nous ne voulons plus tes fils pour Juges, parce qu'ils se font detournés après le gain deshônête, après les presens, & qu'ils pervertissent le droit. C'étoit là la seule plainte de ce Peuple contre ses Juges, qui furent retranchés, & ici il y a bien plus, puis qu'il s'agit des Tyrans, qui non-seulement pervertissent les droits établis, mais usurpent l'autorité supreme, rendent les peuples esclaves, les depouillent, les égorgent, & s'enyvrent de leur sang.

Il est constant même, qu'il n'y a ici ni tems, ni prescription, ni serment de fidelité de quelque maniere qu'il puisse être con-

C

ccu,

ceux, qui puissent mettre un Tyran à couvert de son crime de foi violée. J'interpelle la bonne foi des Jurisconsultes même les plus relachés. Ils conviendront sans doute que tandis que la force, & la contrainte subsiste, il n'y peut avoir de temps qui puisse profiter à un Usurpateur, fut il de mille ans ou d'avantage, parce que tandis que la force dure & se continue, elle n'est considérée, que comme un seul & même acte, & qu'il n'y a point de negligence, qui puisse préjudicier, ni ressentir de la moindre approbation tacite, que depuis le moment qu'on est libre, & en pouvoir de faire valoir ses droits, qui ont demeuré comme cachés & en suspens sous le regne de la violence.

Mais encore ces mêmes Tyrans nous aprenent par leur propre exemple, & par leurs loix, qu'ils tiennent pour les plus in-
viola-

viölables, qu'il n'y peut avoir de prescription en de semblables cas. Ils n'ont point des loix & des constitutions plus fermes, que celles, qui regardent leurs Seigneurs mediats envers leurs soûmis. C'est là que nous voions, qu'en tout tems des soûmis sont relevés de toutes les usurpations, que leurs Seigneurs ont faites sur eux au prejudice des Tîtres primordiaux passés entr'eux, ou des Coûtumes observées d'ancieneté. Quand des soûmis auroient fait cent reconnoissances l'une après l'autre en divers tems de certains droits usurpés, s'ils peuvent faire paroître d'une reconnoissance plus ancienne, ou autre preuve, comme auparavant il n'en étoit pas de même, & qu'ils n'étoient pas tenus à de pareilles choses, tout est remis au premier état, & le Seigneur & les soûmis sont incontestablement reiglés sur la

plus ancienne pratique, ou institution qui paroît, comme étant ce qu'il y a de plus pur. Il est certain même que les Seigneurs sur des semblables discussions sont infailliblement condamnés à la restitution de ce qu'ils ont pris mal-à-propos, & à reparer le damage, qu'ils ont causé à leurs soumis. C'est-ce qui regarde le civil, & l'interêt pecuniaire.

Si d'ailleurs les Seigneurs viennent à maltraiter leurs soumis, soit en leur honneur, ou en leurs personnes au delà de ce à quoi ils se sont asujettis par leurs Traités, ou par les Coûtumes d'inféodation, & de foi & hommage, il n'y a rien de plus ordinaire, que de les voir liberer de tout fief, & soumission, & souvent même l'on voit les Seigneurs punis en leurs propres personnes selon l'exigence du cas, & la gravité des crimes qu'ils ont

ont commis contre leurs foûmis.
Je ne m'arrête point à rapporter
des exemples, & des décisions
de cette verité, parce qu'elle est
connue de toute la terre.

Voudra-t-on dire qu'il y a de
la difference entre des Sei-
gneurs mediats & des Souve-
rains. Il n'y en a nulle, que celle
qui se trouve dans leurs degrez
d'élevation, & en ce que les
Seigneurs mediats doivent être
jugez par leurs Superieurs, au
lieu que c'est aux Peuples eux-
mêmes à faire le procez à ceux
qu'ils ont choisis & établis sur
eux. Car autrement comme les
foûmis sont obligés à de certains
devoirs envers leurs Seigneurs,
& que les Seigneurs reciproque-
ment doivent executer ce à quoi
ils se sont engagés en faveur de
leurs foûmis, il en est de même
des Rois & Souverains de l'espe-
ce dont nous parlons envers
leurs fujets, les Rois & Souve-

rains ne font pas moins obligés à garder ce qu'ils ont promis à leurs fujets, que les fujets le font envers eux, les mêmes liens les engagent, des conditions mutuelles, & des serments reciproques de part & d'autre. Je ne fai même si à comparer de tels Rois & de tels fujets à des sociétaires, qui s'unissent pour leur interêt commun, cette comparaison ne cloche pas trop, car enfin les sociétés s'établissent entre des personnes libres & independantes les unes des autres, au lieu que de tels Rois avant leur installation ne sont que des membres des Peuples, & par consequent dependants d'eux comme un membre l'est incontestablement de tout un corps.

Ces Rois & Souverains sont bien plus proprement des Maîtres d'Hôtel, à parler à la maniere de l'Ecriture Sainte, des Gouverneurs ou des Vice-Rois, sujets

sujets à rendre conte de leurs
 malversations quelque grand
 pouvoir, & quelque grande au-
 torité, qu'ils ayent pû recevoir
 des Peuples, ou de ceux qu'ils
 protegent. On peut même dire
 sans balancer, que des qu'ils
 agissent au delà de la volonté de
 ceux qui les ont ainsi élevés, leur
 pouvoir cesse, & que tout ce
 qu'ils font est de nul éfet & va-
 leur. S'ils passent plus loin, &
 qu'ils soient assez osés que d'abu-
 ser de leur pouvoir en violant
 leur foi, ils foulent aux pieds les
 Peuples pour s'emparer de l'au-
 torité supreme, ils peuvent bien
 les fouler & les écraser, s'ils ont
 gagné le dessus, mais que doit-
 on penser d'une telle entrepri-
 se? si des infideles de cet or-
 dre peuvent être reduits, quel
 est le suplice, qui puisse avoir
 quelque proportion à une perfidie
 de ce caractère?
 On ne fauroit mieux depein-
 dre

dre l'horreur d'un telle infideli-
té, que par l'exemple du fils de
perdition. Il a receu un pouvoir
limité de Dieu, les reigles en
sont prescrites dans les écrits des
Prophetes, des Evangelistes,
& des Apôtres, qui nous apre-
nent que nul ne doit presumer
oultre ce qui est écrit. Cepen-
dant qu'a-t-il fait? il a presumé
oultre la volonté de Dieu en y
ajoutant, il a presumé de la chan-
ger à certains égards, & l'a ren-
versée à d'autres sous des pretext-
ces speciëux. Enfin il s'en est
pris à Dieu lui-même sur son
Trône s'emparant de l'autorité
suprême. Il est assis au Temple
de Dieu comme s'il étoit Dieu.
Si on l'en croit le voilà au-dessus
de toutes les Puissances de la
terre en quelque autorité qu'el-
les soient, le voilà le Maître ab-
solu de la destinée des vivants,
pour la terre, & des morts pour
le ciel. Mais aussi quels terribles
juge-

jugements, Dieu ne prononce-t-il pas contre cette Puissance hideuse.

Le monde n'a jamais produit des Idoles qui eussent plus de rapport. Aussi comme elles ont les mêmes maximes chacune selon ses veuës, & que la vanité & l'orgueil les anime également, elles se trouvent presque toujours de tres-bonne union pour engloutir, tout ce qui s'opose à leurs desseins, & qui refuse de plier le genoux devant elles. Le fils de perdition semble avoir particulièrement sa domination sur les ames & sur le ciel, mais comme c'est un Dieu insatiable, & le Dieu dominant du Siecle, il pretend le premier rang pour le ciel & sur la terre; d'être regardé comme le Grand Jupiter, & que les autres ne soient que des demi Dieux; & de fait il leur tient le pied sur la gorge, & ils sont forcés à lui donner

C 5

toute

toute leur puissance. Les Tyrans, qui se vantent d'être principalement des Dieux sur terre, & qui semblent abandonner au fils de perdition toute l'autorité, qui regarde le ciel, ne laissent pas par le bon concert qui se trouve entr'eux de prendre en main cette autorité selon que leurs interêts le demandent. Ils dominant à leur tour sur les consciences, & les ames de leurs sujets, ils les gênent, & les mettent à la torture. On les voit quelquefois s'échapper à faire la loi à leur commun Maître, si fort la passion violente à dominer est de leur goût. Il ne reste à toutes les Puissances, qu'à monter dans le Ciel pour depousseder Dieu lui-même, & l'arracher de dessus son Trône.

C'est là le caractère de nos Rois limités & de nos Tyrans. Après toutes ces considerations,
qui

qui fautent aux yeux, & qui nous font toucher au doigt, que bien loin que Dieu les ait établis pour regner absolument sur leurs Peuples, comme les Rois des deux premiers ordres, ils sont au contraire & demeurent assujettis eux-mêmes à la justice de ceux, qui les ont élus, & instalés, qui pourra se dispenser de les regarder avec horreur? Et qui sera l'esprit assez foible, pour ne pas se faire un plaisir à se liberer de leur esclavage, & à courir avec empressement aux moyens de leur faire sentir les peines deuës à leur perfidie, & à leur tyrannie. C'est ici la veritable lumiere à reveiller les esprits simples, & abusés, qui par le défaut de savoir distinguer les Puissances établies de Dieu dans un degré d'autorité absolue, d'avec celles qui ne le sont pas, tombent dans le malheur de se precipiter

aveuglement à la mort par une fausse obéissance. C'est à quoi chacun doit bien meurement penser. Obeir à Dieu quand il l'ordonne, & souffrir jusques au sang, c'est le comble de la félicité, mais obeir où il ne commande pas, c'est un pur aveuglement; & souffrir la mort, où bien loin de nous ordonner de mourir patiemment, il nous ordonne de vivre pour sa gloire, & pour le bien de son Eglise, c'est abandon de foi-même, c'est malediction. Soit donc que nous vivions, ou que nous mourions, vivons & mourons, mais que se soit au Seigneur, & selon sa parole.

C'est déjà l'effet d'une indignation particuliere de Dieu, que d'affujettir des Peuples à un Roi absolu, lors qu'ils ne font pas le cas qu'ils doivent, de vivre sous la conduite de Dieu seul, qui est le Roi de
toute

toute la terre. Quelle malediction du ciel n'est ce point, quand il permet que l'on tombe sous la domination d'un Tyran ? Mais de quelles fraieurs ne doit-on pas être saisi à la consideration de tomber dans les chaines d'un Tyran du corps, & de l'ame ? Les exemples en sont si presents, & si sensibles à nos yeux, que ceux que Dieu a bien voulu en preserver jusqu'ici, ne doivent rien avoir à cœur, qu'à éviter qu'un semblable coup de foudre ne vienne jamais à tomber sur leur tête. C'est ici la benediction toute singuliere des Hollandois, c'est ici leur gloire, c'est ici leur triömphe. Dieu a été leur Roi depuis que le monde fut fait. Jamais ils n'en ont demandé d'autre. Ils sont distingués en cela par-dessus les Israëlites: aussi jamais Dieu n'a permis que nul conquerant, les ait

C 7 soumis

soûmis à une domination absolue.

Il est vrai qu'ils ont eu le malheur de tomber entre les mains des Princes de Bourgogne, qui ont tasché insensiblement de gagner quelque degré à parvenir à la Souveraineté, & à la domination absolue; & particulièrement entre les mains de Charles - Quint, & de Philippe son fils, qui se sont fait un point d'honneur de regner sur eux, comme sur tous leurs autres sujets; sur tout Philippe, qui n'avoit pas moins en veüe que de conquérir toute l'Europe, & de qui l'ambition & l'orgueil n'auroient pas été satisfaits avec l'Empire de l'Univers. Mais quelques artifices, & quelques stratagemes de cruauté, que ces Puissances ayent fû, produire & mettre en œuvre pour arriver à leurs fins, ils n'ont jamais eu d'autre Tître, que celui de

de Comtes de Hollande. Leur pouvoir a toujours été si fort limité, qu'il se verifie encore aujourd'hui de leurs Archives, que si leurs Comtes venoient à ordonner, ou commander quoi que ce fut au delà du pouvoir, qui leur étoit acordé, ils ne seroient pas tenus de leur obeir. Pour desabuser les esprits simples, & trop aveugles dans l'obeissance deuë aux Rois, & confondre les fous, & évaporés, qui traitent les Hollandois de Rebelles, il ne fera pas mal-à-propos de faire mention ici de quelques points, qui se recueillent des écrits passez avec Marie de Bourgogne, & d'autres, & particulièrement du Serment presté en 1555. par le Roi Philipe dernier Comte de Hollande, inseré au cinquième Journal de Jean de Dam Greffier de la Cour de Hollande, p. 45.

C'est

C'est là que l'on voit 1. que le Comte ne pourroit point prendre d'homme sans le gré, & le consentement des Etats. 2. Que les charges ordinaires du Pais ne pourroient être données qu'aux Habitans. 3. Que les Etats pourroient s'assembler à leur plaisir & volonté, sans être tenus d'en demander la permission au Comte. 4. Que nulle sorte d'impositions, ou gabeles ne pourroient être faites, ni qui que ce fut être afranchi des anciennes, que par l'autorité des Etats. 5. Qu'il ne se feroit point de guerre sans meure deliberation des Etats. 6. Que le Comte se serviroit de la Langue Flamande dans ses depeches. 7. Que la monnoie seroit établie par le Prince, ou changée selon que les Etats le jugeroient à propos. 8. Que le Comte ne pourroit aliener les biens de sa Comté.

té. 9. Que l'Assemblée des
Etats ne pourroit être fixée &
arrestée, que dans le País.

10. Que quand le Comte au-
roit besoin de quelque secours,
de quelque levée d'argent, il
ne le pourroit demander par
une personne interposée, mais
qu'il le demanderoit lui-même.

11. Qu'il feroit maintenir la
Justice par les Juges établis
pour cela.

12. Que les Loix
anciennes, Privileges, & Sta-
tuts, feroient & demeureroient
inviolables, & que si le Prince
venoit à ordonner quelque cho-
se de contraire, & qui y dero-
geât, on ne feroit nullement
obligé de s'y conformer.

Se peut-il rien voir de plus
fort pour la conservation de la
liberté? Envisageons mainte-
nant l'atentat d'un Successeur
hereditaire de ces Comtes de
Hollande? Jettons un peu les
yeux sur Philippe, & le Duc
d'Albe

d'Albe nageans sur une mer de sang au milieu des Peuples, qui n'ont établi une Puissance sur eux, que sous la foi de telles conditions? Examinons de près toutes les inventions infernales de ce Comte, qui veut s'eriger en Roi absolu du corps & de l'ame de ses sujets pretendus? Certainement l'horreur en est si grande, que quand ce Roi auroit été établi comme Saul, ou comme Cesar, il y auroit lieu de juger que Dieu se seroit fait un plaisir pour sa gloire, & pour faire éclater d'autant plus sa toute - Puissance, de retirer ainsi par une voye extraordinai- re & merveilleuse des Peuples affligés, de la gueule d'un Mon- stre si effroïable dans l'ordre hu- main. Mais bien-loin que les Hollandois se soient trouvés dans ces termes, & liés à ce point à une Puissance Souveraine, les voilà libres à ne pas devoir
obcir

obeir à leur Prince au delà de ce à quoi ils se sont soumis, & en état de pouvoir reprimer ses excès. Qui pourra donc trouver étrange qu'ils ayent dégradé, & foulé aux pieds leur Tyran, disant comme les enfans d'Israël, nous ne voulons plus de tels Juges, & de tels Conducteurs, qui pervertissent nos droits. Bien-loin, qu'il y ait dans leur procédé quelque chose, qui cloche & qui puisse faire la moindre peine, il n'y a point de difficulté, que si Dieu eut permis, qu'il fut tombé lui-même en leur puissance, ils n'eussent été fondés à lui faire le procez dans les formes; & à faire sentir à cette tête criminelle quelque Couronne legitime, qu'elle pût porter d'ailleurs, la punition deuë à sa perfidie, à sa foi violée, & à tant de sang repandu.

Voilà leur Tyran à bas, & plût à Dieu, qu'il en fût de même.

me du fils de perdition, de ce grand Chef des Tyrans, à l'exemple de qui tous les autres se reglent, & qui ne regne encore que trop sur eux. Plût à Dieu, que sa marque en fut entierement éfacée, que toutes les Idoles de cette Bête de l'Abyme, de cette grande Paillarde Mere des abominations y fussent entierement abatuës, & que l'on n'y vit plus ce grand nombre de lieux *in Roma* de tous ordres. Ils n'auroient rien plus à craindre du fils aîné de cette fameuse cité, de ce Dragon, de ce Serpent brûlant, qui ne cherche qu'une occasion favorable à pouvoir les embraser & les confumer; & qui l'auroit déjà fait infailliblement, si le Ciel ne s'en fut mêlé, & n'eut fait tant de merveilles pour les arracher de sa gueule flamboiante.

Il seroit du moins à souhaiter, que pour ne pas abuser de tant de

de faveurs, & ne pas faire chan-
 ger les châtimens de Dieu en
 punition, & en des exemples
 de sa colere, le Magistrat, le
 Souverain parut en quelque fa-
 çon innocent à cet égard, à ne
 pas donner les mains à de telles
 abominations. Il n'est pas au
 pouvoir des hommes de former
 un état, où il n'y ait des esprits
 gâtés & des mœurs corrompus;
 aussi Dieu ne chatie pas en son
 indignation le general pour le
 peché des particuliers, ce n'est
 pas là ce en quoi ils manquent
 devant Dieu, ses enfants & ses
 élus y fleurissent sans doute,
 c'est ce qui fait que Dieu conser-
 ve ce Pais, le protege, & y fait
 descendre si abondamment la
 rosée de sa grace, & de ses be-
 nedictions de tant de manieres
 surprenantes & miraculeuses.
 Mais Dieu ne murmure-t-il pas,
 & ne se plaint-il point en secret,
 à se faire sentir jusqu'au dernier
 repli

repli des ames, de ce que la grande Paillarde s'y fait voir encore en montre ornée & parée de tous ses beaux atours. Elle n'y regne pas à la verité generalement, & absolument en Titre comme chez elle, mais toutes les abominations de sa paillardise & corporelle & spirituelle, n'y sont pas pour cela moins publiques. Qu'elle paillarde à la bonne heure, on ne sauroit l'empêcher, comme on ne sauroit éviter, que le Demon, qu'elle a pour Pere, ne se fourre partout jusqu'aux lieux les plus Saints, mais qu'elle cache comme lui ses infamies, & que les ames des gens de bien n'en soient pas si scandaleusement outrées, & Dieu si visiblement outragé. C'est ainsi que ces bien-heureux Etats verroient redoubler les merveilles de Dieu en leur faveur. C'est ainsi qu'ils se reposeroient en sureté entre les bras
 de

de leur Roi des Rois, & qu'ils vivoient doucement & tranquillement dans leur glorieux gouvernement jusqu'à la consommation des Siecles, à l'abri de la servitude des Rois, de l'esclavage des Tyrans, & des insultes de leurs ennemis les plus redoutables.

Le fameux exemple des Hollandois acheve d'éclaircir à quel point est pitoïable l'obeissance aveugle, que l'on pretend être deuë à des Rois, qui n'ont qu'un pouvoir limité à l'égard de certains Peuples. Si du tems des violences & des inhumanités de Philipe Roi d'Espagne, on s'étoit avisé de prêcher aux Hollandois l'exemple de Jesus-Christ, des Apôtres, & d'une infinité de Martyrs; & de leur dire, qu'il falloit obeïr, & s'assujettir aux Puissances Supérieures; & qu'ainsi on ne pouvoit s'oposer aux ordres du Roi
sans

sans blesser la conscience, quelle
 forte d'obeissance auroit-ce été?
 Je l'ai dit, & le repete encore,
 & la chose ne fauroit être assez
 repetée pour des millions de
 personnes, qui se trouvent dans
 le même cas, & que l'esprit d'é-
 tourdissement empêche de se
 reveiller, & de songer aux
 voyes de reprendre leur liberté,
 lors qu'il plaira à Dieu de leur
 en donner le pouvoir & les
 moïens. Qu'auroit ce été qu'a-
 veuglement, abandon de foi-
 même, une fausse obeissance, &
 malediction du Ciel? Quelle
 difference entre une semblable
 conduite, & celle des gens qui
 étant sur le bord d'un precipice,
 aimeroient mieux se laisser aler
 au penchant, que de s'en reti-
 rer, bien qu'ils le puissent fai-
 re? N'est-ce pas precisement
 preferer la mort de la main de
 ses concitoyens, qui ne sont que
 des scelerats & des brigands, que
 de

de vouloir faire quelques efforts par des voies legitimes à conser-
ver sa vie? L'interêt public aussi-
bien que l'interêt propre ne de-
mande-t-il pas absolument, que
l'on expose tout ce que l'on a de
plus precieux au monde jusque s
au sang même, pour surprendre
de telles gens dans leurs ruses, &
les faire servir d'exemple tragi-
que & honteux aux siecles sui-
vants? Enfin n'auroit ce pas été
trahir lâchement les interêts de
sa conscience, les interêts de
l'Eglise, & la gloire de Dieu?

Il ne faut pourtant pas s'i-
maginer, que ces vaillans &
illustres Defenseurs de la liberté
publique ayant combattu à jeu-
seur. Ils avoient une Puissance
formidable en tête, des abîmes
à passer pour arriver à cet heu-
reux point de leur delivrance,
& enfin tant de difficultés à sur-
monter, que dans toutes ces
épreuves ils se sont rendus la

brucq

D

ter-

terreur de leurs voisins à l'éclat de leur grande valeur. On les à veus dans ce triömphe & dans cette élévation par la gloire de leurs armes, que les Roiaumes voisins ne se croioient pas être en quelque honneur dans l'art militaire, s'ils n'avoient fait leur aprentissage chez eux.

Mais de quel œil pourroit on regarder, & de quel nom pourroit-on apeler les Peuples, qui se laisseroient subjuger, & fouler aux pieds par un Roi électif, & qui n'a la Puissance Roiale qu'en partie, & encore dependante des Peuples, qui tiennent le fort des rênes de l'autorité, & du gouvernement. Je prens pour exemple l'Angleterre. Le Roi y a sans contredit de tres-beaux caracteres de la vraie Roiauté, & qui peuvent le faire regarder comme un veritable, & grand Roi dans les Pais étrangers, qui n'ont pas interêt à prendre

prendre garde aux droits particuliers des Peuples de chaque Etat; mais au fond il n'en a que l'apparence & l'éclat: il est dépendant & assujetti aux Loix de l'Etat, qu'il ne peut changer, ni alterer sans entreprendre, & faire dire aux peuples. Nous ne voulons plus un tel Roi, un tel Juge, un tel Conducteur, qui pervertit nos droits. La justice s'y exerce au nom & en l'autorité du Peuple, bien-loin qu'il puisse dire, *sic volo sic jubeo, pro ratione voluntas*. Enfin, en un mot, sans qu'il soit besoin ici de faire une énumération & un état des droits de Souveraineté réservés au peuple, le Parlement est son Maître absolu. Il a toute puissance, & autorité sur lui de vie & de mort, à son avènement à la Couronne, & dans son règne. Qu'il ait puissance de vie & de mort à son avènement à la Couronne, j'en appelle à témoin

l'ancienne Coûtume inviolablement observée, qui veut qu'un Roi ne puisse être déclaré tel, qu'il ne soit à la Tour, c'est-à-dire en bon François qu'il n'ait passé le guichet, & qu'il n'ait soumis sa tête à être coupée, si elle en est plus digne, que d'être couronnée. Que le Parlement ait encore puissance de vie & de mort en son regne, les exemples font des preuves incontestables de cette vérité.

Et de fait quoi de plus sacré à des Peuples que leurs Coûtumes anciennes, les Statuts & les Loix fondamentales de leurs Etats? Mais encore de quelle sainte jalousie ne doivent-ils pas se sentir animés à conserver leur liberté naturelle, que Dieu à bien voulu leur laisser en main, comme un gage perpetuel de sa faveur toute particuliere; gage d'autant plus rare & précieux, qu'ils le conservent encore aujourd'hui
en

en son entier, dans un tems, que presque toutes les Nations de la terre vivent, ou sous la servitude de la puissance des Rois absolu, ou dans l'esclavage des Tyrans, & que Dieu n'a pas même épargné son Peuple d'Israël à cet égard. Il est manifeste, qu'il n'y peut avoir de peine réservée contre des Usurpateurs violents des droits & des privileges si sacrés, & inviolables.

On peut avoir veu en Angleterre, comme par tout ailleurs des Rois ambitieux à former des projets pour l'autorité suprême sous pretexte de certains droits de conquête, mais tous ces projets n'ont été que des feuilles mortes, qui tombent au moindre vent. Ce sont des conquêtes faites sous l'autorité du Peuple, & qui par consequent ne regardent que le Peuple, non plus que la conquête de la Judée n'a ja-

mais été censée appartenir à Pompée, quoique faite sous sa conduite, mais au Peuple Romain, comme étant faite sous son autorité Souveraine.

S'il ne falloit que de certains caracteres de la véritable Roiauté, & quelques exploits Heroïques, pour être en droit d'atteindre au premier degré de la Roiauté, le Prince d'Orange ne seroit pas moins en droit de pretendre cette élévation absolue sur les Etats des Provinces-Unies, que le Roi d'Angleterre sur ses sujets. Il est tout comme lui à la tête de toutes leurs forces sur mer, & sur terre. Il a le pouvoir comme lui de vie & de mort à dispenser la grace à des criminels déjà condamnés, qui est le plus beau fleuron de la Roiauté, & le trait le plus vif de l'image de Dieu en la personne des Souverains, & des Rois absolus. Et s'il n'a pas un pouvoir

voir si étendu en bien d'autres choses, s'il ne porte pas le Sceptre, & la Couronne, il à la gloire par sa propre valeur, & par celle de ses Ancestres, d'avoir retiré ces bien-heureuses Provinces d'un esclavage éternel, qui leur étoit infaillible sans lui, en les arrachant des griffes de deux divers Tyrans infatiables, & les plus cruels, que la terre ait jamais portez. Conquêtes incomparables! Sceptres glorieux Couronnes triomphantes & de plus bel éclat, qui aient peut-être jamais paru sur la personne d'une tête Couronné. Mais les ames belles, genereuses, & bien apprises n'aspirent jamais à une dignité contrefaite. C'est ici une élévation, qui part immédiatement de Dieu, c'est précisément sa place, qu'homme mortel ne peut prendre, que de sa main; & c'est un éfet de témérité & d'orgueil de pretendre

D 4 d'y

d'y monter contre son gré, & malgré ses ordres.

Le Roi d'Angleterre en est même en de tels termes aujourd'hui, que quand ses Devanciers auroient eu l'autorité suprême depuis la première institution, il s'en trouveroit aujourd'hui dépouillé pour la partie la plus essentielle, car il est incontestable, & la chose ne se pût concevoir autrement, qu'un Roi absolu est établi non-seulement pour gouverner les Peuples pour le temporel, mais encore pour ce qui regarde le service de Dieu dans la Religion dominante. Les Juges Ecclesiastiques lui sont sujets, comme les Juges Laïcs, & il est le Chef également des uns & des autres. Je dis la Religion dominante, parce qu'autrement il n'y auroit, ni puissance, ni autorité pour la Religion en lui. Je m'explique plus clairement par dire, qu'il n'y

n'y a point de Roi sans puissance, non plus que de Soleil sans lumiere. Si Dieu retiroit la clarté du Soleil, le Soleil sans doute cesseroit d'être Soleil, comme l'homme cesse d'être homme, & n'est plus qu'un cadavre, lors que Dieu à retiré son esprit. De même un Roi cesse sans doute d'être Roi, si Dieu par une dispensation particuliere de sa providence retire des Peuples toute l'obeissance, qu'ils lui doivent, ou de la plus grande & sainte partie, de sorte qu'il lui soit impossible de s'en rendre le Maître. Ce principe ne souffre pas de difficulté. L'Empire Ottoman nous fournit même aujourd'hui un fidele témoin de cette verité. Or ce qui est vrai en ce cas pour toutes les deux parties essentielles de la Roiauté, à savoir pour le Temporel & pour le Spirituel, c'est aussi constamment pour l'une des parties. Si un Roiaume

D 5

bien

bien établi, en la plus grande partie fait profession d'une Religion, & que le Roi en embrasse une autre, il est visible que Dieu retire sa puissance de la Roiauté, ou de la personne d'un tel Roi, & que ce Roi cesse d'être Roi à pouvoir contraindre ses Peuples à suivre son exemple & sa doctrine. Il est seur qu'il en seroit de même, si un Roi perseveroit dans la Religion ancienne des Peuples, & que tous les Peuples, ou la partie dominante en embrassât une contraire. Ce fondement est si ferme & inébranlable, que le Roi d'Angleterre à son avènement à la Couronne ne s'est pas moins engagé à protéger l'Eglise Anglicane, qu'à gouverner ses sujets selon toutes les Loix, & Statuts, qui regardent autrement le Roiaume. De sorte que voilà le Roi d'Angleterre d'apresent le plus limité & le moins absolu qui ait jamais

mais

mais porté Couronne, & aujourd'hui pour son malheur & celui de ses fujets, tout puissant à faire ce qu'il ne fait pas, & ne pouvant rien faire de ce qu'il fait.

Mais n'importe, quoi qu'il en soit, il faut que le Dragon combatte contre Michel, & ses Anges, & que la Bête, qui se trouve revetue de son pouvoir face la guerre aux Saints. Il n'y a point ici d'autorité suprême, dit le conseil Jesuitique & Monastique, il faut pourtant l'avoir. Il n'y a point de puissance, & de force, mais il n'y a rien qui ne puisse réussir sous la protection du St. Pere, & de son fils aîné. On n'est pas obligé de garder la foi jurée aux Heretiques, moins encore un fils les proteger de quelque maniere qu'il l'ait promis, & il s'agit ici d'une œuvre miraculeuse, il faut couper trancher tout ce qui peut s'opposer au passage

sage ; se declarer soi-même , & arracher ses propres entrailles , pour venir à bout d'un si glorieux dessein.

Reveillés vous gens qui tant dormés , & ne dormés pas si fort , qu'il ne vous souviennne de la mort. Vous voila entre les bras de Dalila , & les Philistins sont à la porte pour vous garroter. Reveillés vous de vôtre profonde Letargie , tandis que vous en avez le pouvoir , de peur qu'étant enfin saisis de toutes parts , vôtre mal ne soit sans remede , & que vous ne perissiez sans ressource. Le Demon se glisse insensiblement , les enfans de tenebres sont bien plus habiles dans leur generation , que les enfans de lumiere , & Babilon se vante encore aujourd'hui de faire des signes , & des miracles. Souvenés vous des éfets finistres , que produit le sang & l'esprit de Rome. Jettés vos yeux sur

Louïs

Loüis XIV. & sur vos freres, que le Ciel à afligés sous sa domination tyrannique. Regardés vos Peres sous le regne de Marie. Voiés si de semblables productions ne sont pas des coups de foudre, que Dieu lance dans l'ardeur de sa plus grande colere. Prenés garde enfin à tous les Monstres qui se forment & naissent parmi vous. Ils grossissent à veuë d'œil. La Bête, la Mere illustre de ces glorieux enfans se vante déjà, qu'ils tiennent le pied sur la gorge à leur Hidre pretenduë, & elle en a porté la renommée par toute la terre.

Si vous avez fait la faute de ne pas les étoufer dans leur naissance, n'atendés pas qu'ils se fortifient à pouvoir vous devorer tout à la fois. La chose vous est d'autant plus aisée, que vous n'avez encore qu'à faire connoître hautement vôtre volonté, & dire unanimement, que vous

D 7 voulés

voulés voir fleurir vos Loix, & l'Eglise Anglicane. Que le Parlement s'assemble malgré le Roi, puis que le Roi le foule déjà aux pieds, qu'il détruit les uns, & corrompt les autres pour venir à ses fins? Que le Peuple se leve, qu'il dise qu'il ne veut plus un tel Juge, un tel Conducteur, & un tel Roi, qui pervertit ses droits. Que les Evêques & les Ministres facent ici leur devoir: Qu'ils se dépouillent de toute mollesse & lacheté? Qu'ils crient rendés à Cesar ce qui est à Cesar, mais qu'ils s'écrient avec bien plus de force, & de hardiesse. Rendés à Dieu ce qui est à Dieu, & au Peuple ce qui est au Peuple, car c'en est ici le tems & l'occasion, à moins que de vouloir renoncer à tous les sentimens d'honneur & de conscience, & trahir vilainement les interêts de l'un & de l'autre. Par cet ordre tout se remuant le Roi
 fera

fera bien-aïse de remettre toutes choses en leur premier état, & de rétablir dans leurs charges tant de gens de bien qui sont dans l'opression. Autrement que le Parlement se serve de son droit absolu; qu'il donne un exemple à ses descendants. Il n'y aura rien de plus juste qu'un tel procédé selon toutes les Loix Divines & Humaines, & il n'en déja que trop defait, pour qu'il doive tout de bon s'employer à conserver le pouvoir suprême que le Peuple s'est reservé.

Peuples Reformés de quelque ordre que vous soïés, c'est ici un interêt commun, il s'agit principalement de combattre Babilon, qui entreprend de faire de nouveaux prodiges. Son entreprise est extraordinaire, il est vrai, mais elle n'en est pas moins à craindre. Il faut sans doute, que comme le Diable est puissant en inventions, ses machinations

nations soient ici toutes nouvelles pour vous mieux surprendre. Bien-loin donc de vous diviser en cette occasion, courés à une même fin. Vous êtes les enfants d'une même famille, que quelque aigreur, quelque parole mal entendue a des-unis. Vous ne fauriés en faine conscience vous defavoüer les uns les autres. Et si c'est l'ordinaire des enfans du monde, quelques animés qu'ils soient entr'eux par desquelles particulieres, de se rassembler d'abord pour repousser un outrage fait à quelqu'un d'eux, qui reiaillit & qui tend à fletrir toute la parenté, comment est-ce que vous ne vous assëmbleriés pas, du moins pour un tems, à agir de bonne intelligence contre vôtre ennemi mortel, & qui de quelque maniere qu'il puisse se feindre & se deguifer, vous est si commun, qu'il ne respire qu'à vous égorger tous également?

Que

tout crie donc ici, & s'empresse pour la liberté de l'ame, vous êtes d'autant plus obligés à agir de bon concert, que la tyrannie qui se forme pour la servitude de l'ame entraîne infailliblement aussi l'esclavage du corps, à l'exemple de vos voisins. La chose ne se fait voir que trop clairement, & c'est sans doute l'état le plus lamentable où des Peuples puissent tomber.

Voules vous avoir des precautions pour réüffir dans vôtre dessein avec facilité, & mettre vôtre Roiaume & la Reformation dans un état glorieux & triomphant dans le monde, consultez vous avec les Etats des Provinces-Unies. Ils se souviendront sans doute des bons Offices, qu'ils receurent de l'Illustre Elisabeth au tems de leur fameuse delivrance du joug insupportable des Espagnols, & ils seront bien-aisés, étant conduits par le même esprit

esprit qu'elle, de vous rendre du moins la pareille. Il n'y a point de fureur de conquête injuste & d'usurpation, qui regne chez eux. Il n'y a rien qu'ils aient tant à cœur, que la paix avec toute la terre, & de vivre en repos. Ce sont vos voisins & vos freres, & il semble que Dieu se soit fait un plaisir à vous dispenser également les mêmes faveurs, & pour le Ciel, & pour la Terre, afin de vous distinguer des autres Nations, & vous faire connoître que vous êtes son Peuple choisi, & vous inviter par là d'autant mieux à une union éternelle. D'où vient donc, que vous voilà plus étroitement liés à la France, qui est vôtre Rebelle, vôtre ennemie inveterée, qui n'a jamais eu de repos, qu'elle ne vous ait entièrement arrachés de chez elle, & qui encore aujourd'hui malgré toutes ses flateries vous écraseroit, s'il lui étoit possible,

esprit

possible, afin que vous ne fussiez jamais plus en état de lever la tête contr'elle. C'est là sans doute l'ouvrage de la Bête, qui ne cherche rien avec tant de passion, qu'à vous engloutir les uns & les autres, & qui voit bien, que la chose lui est impossible, si vous agissés de concert; au lieu qu'elle lui paroît tres-aisée, & comme assurée, si elle peut terrasser l'un des deux à l'écart. Et de fait il est visible, qu'à détacher ses supots, & à vous combattre separement, vous ne sauriez lui échaper, à moins que le Ciel s'en mêle, & qu'il face de nouveaux miracles en vôtre faveur; ce que vous ne devés pas attendre, si vous abusés des voies naturelles qu'il vous présente.

Mais aussi, si vous prevenés les embuches qu'elle vous prepare, & les pièges que vous voyés bien qu'elle vous tend; & si vous faites

faites une aliance inviolable & éternelle, foulant aux pieds quelques petits interêts pour le bien general, & prenant des mesures si justes à l'exemple des Provinces - Unies, qu'une telle aliance ne puisse jamais recevoir d'ateinte mortelle, tant pour le temporel, que pour la pureté du service Divin, vivés alors heureux Peuples favoris de l'éternel, & mille fois plus heureux que le Peuple d'Israël ne l'a jamais été. C'est ainsi que vous serés bien éclairés dans tous vos pas. C'est ainsi que vous serés veritablement veillants à l'abri de toute sorte de surprises. Que l'enfer alors se remuë, & que toute la terre tremble. Vous serés dans une pleine tranquillité. Il n'y aura plus de tems orageux dans vos Contrées. La mer ne s'enflera plus contre vous, elle fera toujous calme sous vos pieds, & vous sera entierement assu-

assujettie. Les Rois & les Tyrans auront beau vous porter envie, & se debatre à vous ravir la liberté que Dieu vous a si heureusement, & si miraculeusement conservée jusqu'ici. Vous n'aurez jamais d'autre Roi, que le Roi des Rois. Vous vous reposerez doucement sous l'ombre de ses ailes, & sous le Prince de paix, qui vous en fera même les Arbitres, les sages dispensateurs, & comme des Saints Hérauts à la porter par toute la terre. C'est ainsi que vos Etats, & l'Eglise seront également glorieux & triomphants jusques à la fin des siècles. Ainsi soit-il, & Dieu par sa grace veuille lui-même mettre la main à cette heureuse aliance.

F I N.

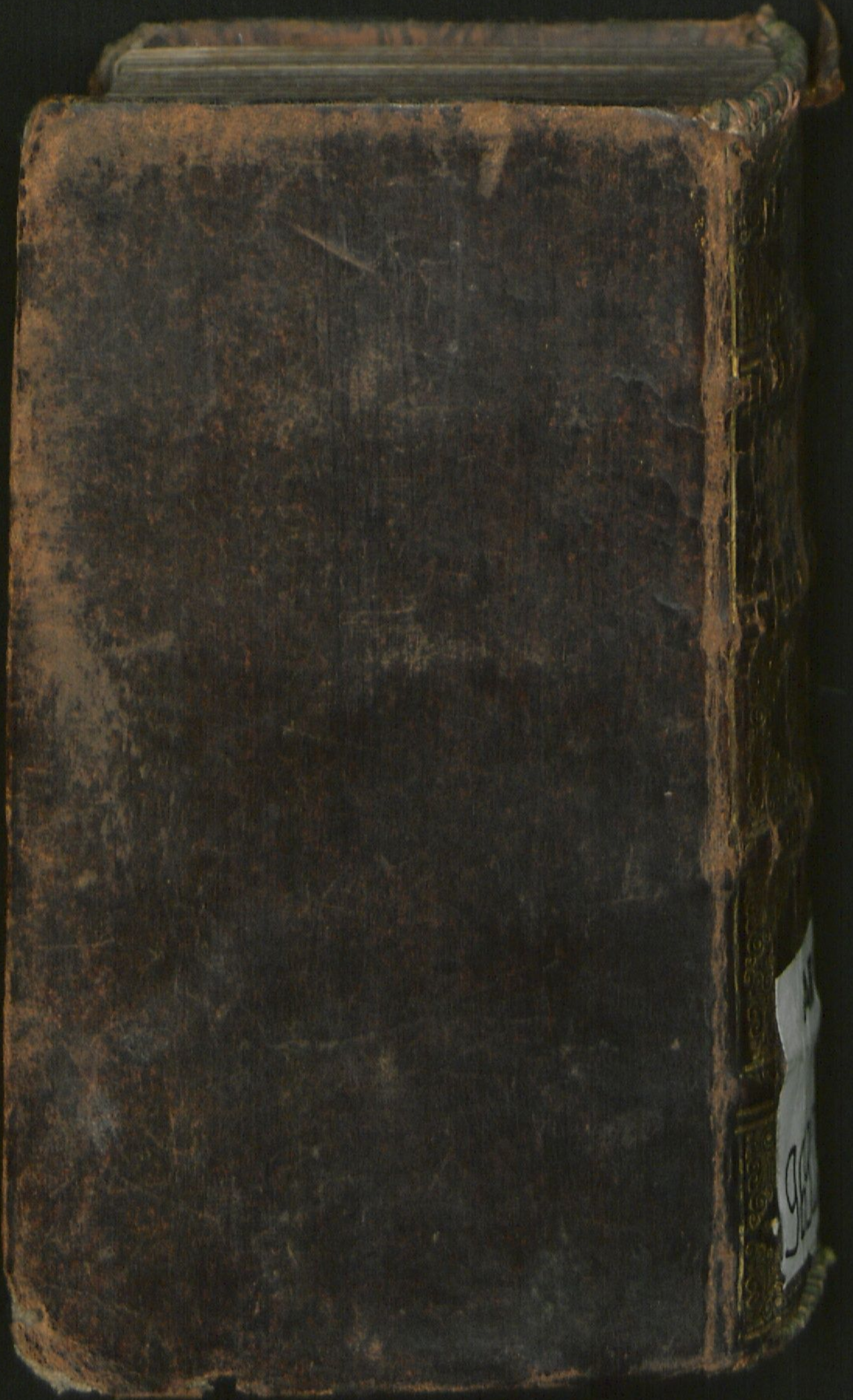
Faint, illegible text in a medieval Gothic script, possibly representing a religious or legal document.

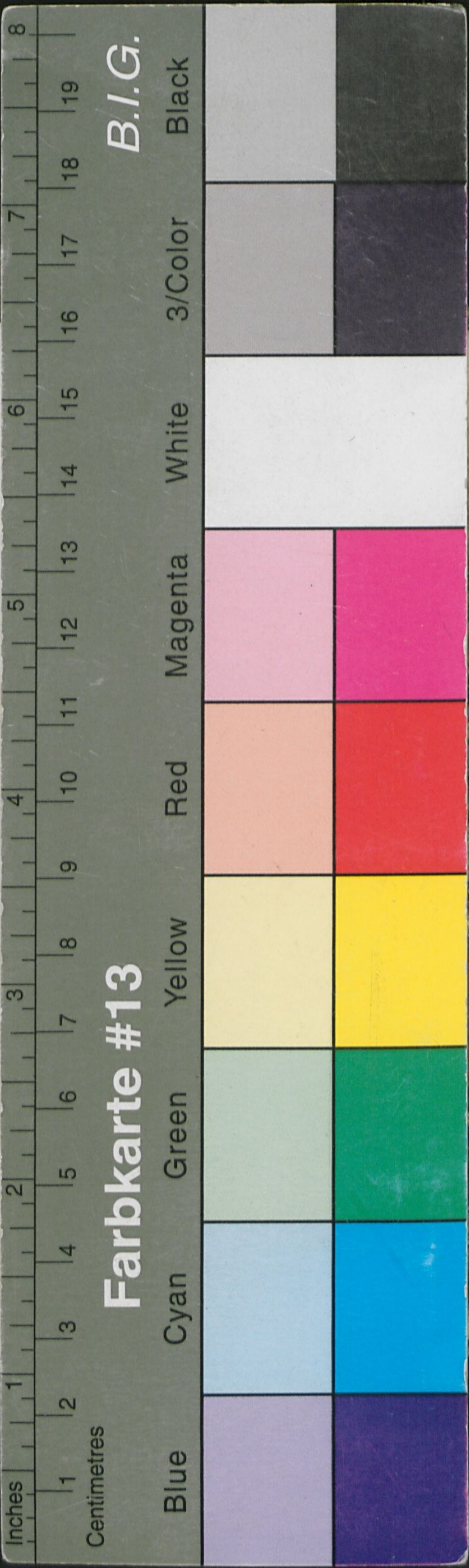
96928

AB 96928

X 1493388

VD 17





AVIS SALUTAIRE ⁵
 SUR LA
PUISSANCE
 DES ROIS,
 ET SUR LA
LIBERTÉ
 DES PEUPLES.



A COLOGNE,
 Chez PIERRE MARTEAU.

M. D C. L X X X V I I I.

